

toute leur confiance dans un fédéralisme dont la dimension a toujours voulu être à la fois économique, sociale et culturelle.

A titre de Franco-ontarien qui reconnaît la province de Québec comme le foyer de tous les francophones du Canada, et faisant suite au sentiment exprimé par l'honorable sénateur Robichaud, je ressens, moi aussi, cette inquiétude, née de la situation imprécise où se trouve actuellement le Québec, situation qui pourrait compromettre gravement les intérêts et les droits des francophones des autres provinces. Même si le verdict de la population a écarté la menace séparatiste pour les quatre prochaines années, les pessimistes et les défaitistes n'en continuent pas moins leur campagne pour qu'on érige des murs autour du Québec, et même des barrières dans le Québec, sous prétexte que le français est en voie de disparition. Il est aberrant de constater que cette campagne s'intensifie au moment où le français est protégé au Canada par un instrument juridique qui s'appelle la Loi sur les langues officielles, au moment où les artistes du Québec acquièrent une renommée nationale et internationale, grâce très souvent aux subventions d'Ottawa, et au moment où la situation économique et politique des francophones du Québec s'améliore, à tel point qu'il n'est plus question pour eux de survivance, mais d'épanouissement total.

Il nous reste à souhaiter que le gouvernement du Québec agisse comme il se doit en matière linguistique, mais avec le tact et la sagesse que commandent les circonstances, en n'oubliant pas les intérêts de tous ses citoyens, en n'oubliant pas non plus le sort des francophones des autres provinces, et en se souvenant que la collectivité de langue française du Québec a toujours su déjouer les prévisions des amateurs de catastrophes et relever victorieusement tous les défis.

Je crois que le sénateur a posé cette question avec raison, car j'ai observé ce matin, dans les journaux, que le premier ministre du Québec a dit que ce n'était pas son intention d'encourager les extrémistes. Alors, je sais très bien que le premier ministre du Québec est un homme modéré, qui connaît bien le Canada, qui a beaucoup confiance dans le programme du bilinguisme partout dans le pays, et je sais très bien que c'est un homme entièrement convaincu des mérites de la Confédération.

● (2150)

[Traduction]

Je suis de l'avis du leader de l'opposition au sujet du comité spécial du Sénat et de la Chambre des communes qui recommande des changements à la constitution et, comme lui, je pense surtout que la plupart de ses recommandations méritent l'appui qu'il leur donne ce soir. Lui-même comptait parmi les distingués membres de ce comité.

Cet organisme soulève peut-être des critiques, mais n'oublions pas qu'il n'y a pas que le Sénat qui en soit la cible; le Parlement lui-même en reçoit. Nous n'avons qu'à lire les articles récemment parus dans le *Parliamentarian* pour constater que dans tout le Commonwealth, au Royaume-Uni en particulier, on critique l'institution parlementaire. On le fait aussi aux États-Unis, à l'endroit du Sénat surtout. Bien des gens trouvent que le régime parlementaire et la voie délibérative n'ont plus de valeur, de signification et ne conviennent plus. Cependant, notre présence ici est due à la décision qu'avaient prise les Pères de la Confédération en 1864 et en 1867. Nous sommes une Confédération et toutes les Confédérations ont une Chambre haute. Je ne doute pas de l'appui qu'apportent à cette institution certains gouvernements provinciaux et le peuple canadien.

Nous pouvons, toutefois, apporter des changements; il est inutile d'attendre un accord constitutionnel ou une décision du gouvernement. Il est inutile d'attendre une initiative du Parlement ici même ou dans l'autre endroit. Les sénateurs eux-mêmes ont la possibilité de faire leur part pour améliorer le Sénat afin qu'il soit meilleur que nous croyons qu'il l'est en réalité. Chacun d'entre nous sait qu'en portant à nos fonctions ici une attention non pas superficielle mais des plus sérieuses, nous réaliserons peut-être la meilleure des réformes. Je suis persuadé que c'est là notre intention à tous en ce début d'une nouvelle session. Telle est, de toute façon j'espère, notre intention.

Je remercie le chef de l'opposition de ses louanges; je n'y suis pas habitué. Quant aux critiques qu'il a formulées ce soir, elles ont un certain fondement. Je puis l'assurer que toutes mes actions n'ont été faites qu'avec les meilleures intentions, car je partage sa conviction, qui est celle de tous, que dans une confédération comme la nôtre, une institution de ce genre rend un service très appréciable au pays lorsqu'il s'agit de protéger, de reconnaître et de débattre les droits des provinces, certes dans l'intérêt national s'ils le respectent. Je tiens à affirmer ma conviction, cependant, que même si je suis d'accord avec l'ensemble des propos tenus par le sénateur Flynn aujourd'hui, je ne puis me ranger aux critiques politiques qu'il a faites ce soir. Je ne leur trouve aucune raison d'être. Je l'invite à lire de nouveau le discours du trône.

L'honorable M. Flynn: Cette fois je tomberai endormi.

L'honorable M. Martin: Mon honorable collègue déclare qu'il tombera endormi, mais il ne pourrait jamais le faire en lisant un document qui énumère tant de réalisations et prévoit tant d'objectifs positifs pour le bien-être des Canadiens.

L'honorable M. Flynn: Vous avez l'art de plaisanter.

(Sur la motion du sénateur Langlois, le débat est ajourné.)

(Le Sénat s'ajourne à 2 heures demain.)